disparu chez plusieurs. Il y en a qui prétendent que plusieurs des hon. députés de cette chambre avaient des haches à aiguiser et qu'ils n'en tenaient la poignée qu'afin que le taillant atteignst plus de perfection. (On rit.) Quelques temps après la réunion du parlement, on vit l'hon. président du conseil parcourir les rangs de ces hon. députés et on apprit bientôt qu'il s'y était opéré un changement de front. Il faut, M. l'ORA-TEUR, que le souffle de l'hon. président du conseil ait des propriétés bien délétères puisqu'on a vu des hon. députés arriver dans cette enceinte armés de discours tout faits de deux heures de durée, se lever pour les débiter et se trouver si faibles sur leurs jambes qu'ils étaient obligés de se rasseoir après avoir dit quelques mots signifiant tout le contraire de ce qu'ils avaient préparé,et tout cela arrive sous l'influence du souffle de l'hon. président du conseil. (On rit.) C'est pourquoi, connaissant les ravages qu'exerce ce souffle puissant sur tout ce qu'il atteint, j'avertirai mes hon, amis de s'en tenir à une asses bonne distance et de ne pas permettre à l'hon. président du conseil de les approcher de trop près. (Ecoutez! écouter 1)

Six heures sonnent et l'ORATEUR laisse le fauteuil jusqu'à sept heures et demie.

A la reprise de la séance,

M. CAMERON continue en ces termes: Lorsque la chambre ajourna à six heures, j'en ôtais à faire remarquer le singulier effet de l'iufluence exercée auprès de plusieurs députés par le président du conseil; et, à cet égard, je me permettrai d'observer qu'il semble exister une pratique qui devient en faveur, mais qui, selon moi, mérite d'être censurée. Par cette pratique, j'entends que les hon, membres du cabinet s'adressent privément à certains députés pour leur faire connaître les raisons qu'ils ont d'agir de telle et telle manière; lesquelles raisons ne sont pas généralement communiquées aux membres de cette chambre. Tout député représente une partie du pouple du pays, et toute partie de la population a autant droit aux renscignements que possède le gouvernement que les colléges électoraux représentés par d'autres membres de la chambre. Si le gouvernement donne à quelques-uns des renseignements qui ne sont pas communiqués à ceux qui sont hostiles à certaines mesures, cela met ces hon. membres dans

une fausse position, cela les porte à agir contrairement à ce qu'ils feraient peut être si tous les faits leur étaient communiqués ; en un mot, ce procédé nuit aux intérêts du pays. (Ecoutez ! écoutez !) Si un ministre me donnait à moi des raisons qu'il cache aux autres hon. membres, je croirais qu'il cherche à me tromper, car, en vertu de son sorment d'office, il est tenu de garder les secrets du cabinet, et s'il me les divulguait, je lui imputerais de mauvaises intentions, comme celles de me porter à agir contrairement à mes convictions. (Ecoutez! écoutes!) Quant à l'hon. président du conseil, j'avais formé l'espoir, voyant qu'il avait enterré son tomahawk, enlevé de son visage les couleurs guerrières et fumé le calumet de la paix avec ses ennemis politiques, que nous ne verrions plus, par l'intermédiaire de la feuille qui lui sert d'organe, se répandre de fausse nouvelles par le pays. Je ne m'attendais pas à ce que dans ce journal on dédierait une colonne entière à un humble individu comme moi, et cela parce qu'il lui est arrivé d'exprimer des vues contraires à celles que propose actuellement cet hon. monsieur. Au sujet des récents débats de cette chambre sur la question de la confédération, ce journal m'attaque en disant que j'ai trahi mes mandataires en agissant à l'encontre de la promosse que je leur ai faito avant mon élection. A cela, je répondrai que mes commettants savent bien ce que je leur ai promis, et qu'il n'est pas nécessaire que le Globe se charge de leur apprendre que j'ai manqué à cette promesse, attendu qu'aussi bien que ce journal ils sont capables de juger eux-mêmes si j'y ai ou non manqué. Si, pour justifier la position que j'ai prise à l'égard de cette question, j'ai fait usage de quelque argument qui n'atteignait pas ce but, la critique était permise sur ce point; mais il était tout-à-fait inutile de leur dire que j'avais manqué à mon engagement, vu qu'aussi bien que quiconque ils sont capables de juger de cette question. O'est cependant ce que fait l'organe de l'hon. monsieur, qui se charge par là de montrer que l'ancien esprit de parti existe toujours chez lui et que les éléments de discorde sont aussi vivaces en cette chambre qu'ils l'étaient avant la coalition. (Ecoutez ! écoutes!) Durant la scène à la fois amusante et instructive qui s'est passée l'autre jour entre l'hon. député de Carleton et l'hon. procureur-général du Haut-Canada, oe dernier a fait une déclaration qui, d'après